

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/5053/Add.10<sup>II</sup>  
27 juin 1962  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE CHEF DE L'OPERATION  
DES NATIONS UNIES AU CONGO AU SUJET DE LA SITUATION CONCERNANT  
L'APPLICATION DES RESOLUTIONS DU CONSEIL DE SECURITE EN DATE DES  
21 FEVRIER ET 24 NOVEMBRE 1961.

Rapport sur les entretiens Adoula - Tshombé

1. Par une résolution adoptée le 15 février 1962, l'Assemblée de la Province du Katanga a accepté la Déclaration de Kitona du 21 décembre 1961 comme pouvant servir de base de discussion et a autorisé le Gouvernement katangais à se mettre en rapport avec le Gouvernement central en vue d'assurer une solution dans l'esprit du projet de déclaration. Dans cette résolution, l'Assemblée de la Province se réservait le droit de ratifier les accords définitifs qui seraient conclus entre les autorités de Léopoldville et celles du Katanga (voir document S/5053/Add.8, par. 12 et annexe I).
2. Dans la correspondance échangée avec M. Adoula, Premier Ministre de la République du Congo, en février et mars 1962, M. Tshombé, Président de la Province du Katanga, a accepté de se rendre à Léopoldville pour négocier avec le Gouvernement central, sur la base de la résolution susmentionnée du 15 février, un règlement des problèmes en suspens, sous réserve que des garanties adéquates lui fussent données au préalable. Le Gouvernement central et l'ONUC ont garanti la sécurité de sa personne et celle de sa suite pour la durée de leur séjour à Léopoldville et ont aussi garanti que M. Tshombé et sa suite seraient entièrement libres de choisir le moment de leur retour au Katanga (pour le texte des lettres échangées, voir documents S/5053/Add.8, annexes III à V, et S/5053/Add.9).
3. M. Tshombé et sa suite sont arrivés d'Elisabethville à Léopoldville par un avion de l'ONUC, le 15 mars. La délégation katangaise comprenait M. Tshombé et les Ministres Kibwe et Kitenge, M. Kishiba, M. Kambole, Représentant du Gouvernement katangais à Léopoldville, et M. Meli, Chef du Cabinet à la Présidence.

\* Les annexes au présent rapport seront publiées le plus tôt possible sous la cote S/5053/Add.10 (Annexes).

4. La délégation du Gouvernement central comprenait le Premier Ministre Adoula, les Vice-Premiers Ministres Sendwe, Bolikango et Gbenye et les Ministres Bcmboko, Ileo et Kamitatu.
5. Les deux délégations ont tenu 15 réunions du 15 mars au 16 avril, date à laquelle les réunions ont été interrompues, avant de reprendre le 18 mai pour se poursuivre jusqu'au 25 juin. Pendant la première phase des négociations, du 15 mars au 10 avril, le Chef de l'Opération a, d'une façon générale, prêté son concours aux deux délégations pour faciliter leurs efforts, mais il n'a assisté à aucune de leurs réunions, les délégations ayant indiqué qu'elles préféraient négocier entre elles, sans la présence d'un tiers. Lorsque les négociations ont repris le 18 mai, le Chef de l'Opération et d'autres représentants de l'ONUC ont participé à toutes les réunions, sur la demande des deux délégations.
6. Les délégations ont tenu leur première réunion le 18 mars. Après la réunion, elles ont publié un communiqué commun qui indiquait que des discussions générales avaient eu lieu et que le Premier Ministre avait présenté un ordre du jour de base indiquant les grandes questions que, selon lui, il conviendrait d'examiner aux séances ultérieures. En outre, le communiqué signalait que les entretiens s'étaient déroulés dans une atmosphère cordiale et que les séances ultérieures auraient lieu "à huis-clos". Il était aussi convenu qu'aucune des deux délégations ne publierait de déclaration avant la fin des réunions ni, en tout état de cause, sans l'assentiment préalable de l'autre délégation.
7. De la deuxième à la huitième réunions, les délégations ont examiné deux questions principales : la portée des pouvoirs de la délégation katangaise et l'applicabilité de la Loi fondamentale au Katanga. La délégation katangaise a soutenu que tous les accords définitifs qui pourraient être conclus au cours de ces réunions devraient être ratifiés par l'Assemblée katangaise. Le Premier Ministre a déclaré que, de ce fait, on pouvait se demander si la délégation katangaise était venue à Léopoldville négocier de bonne foi. M. Adoula a ajouté que la résolution du 15 février adoptée par l'Assemblée de la Province du Katanga conférait à M. Tshombé un pouvoir suffisant pour conclure des accords avec le Gouvernement central et que la position prise à cet égard par M. Tshombé équivalait à une abdication de ses responsabilités.

8. Quant à la seconde question, le Premier Ministre a fait observer qu'aux termes de la résolution du 15 février, l'Assemblée katangaise avait reconnu l'applicabilité de la Loi fondamentale au Congo tout entier, y compris au Katanga. Le Gouvernement central jugeait que le Katanga devait accepter sans aucune réserve l'application intégrale de la Loi fondamentale et que toutes les réformes constitutionnelles dont on constaterait la nécessité devaient être opérées sur cette base et conformément à la procédure définie par la Loi fondamentale. La délégation katangaise a fait valoir que la Loi fondamentale ne pouvait être considérée comme applicable, la situation s'étant si radicalement modifiée depuis son adoption, et qu'un régime transitoire devrait être établi par accord des délégations, en attendant l'adoption d'une nouvelle constitution qui serait fondée sur des principes fédéraux. Pendant la période transitoire, certains arrangements concernant les questions économiques, fiscales, monétaires, militaires, etc. exigeant une action des pouvoirs publics seraient appliqués de manière à maintenir l'ordre public dans le Congo tout entier. Les divergences de vues constatées lors des premières réunions des délégations n'ont pas été aplanies au cours de ces réunions.

9. Pendant que ces réunions avaient lieu, le Gouvernement central a demandé le concours de l'ONUC pour organiser à Elisabethville, une réunion de l'Assemblée de la Province du Katanga qui grouperait tous les députés du Katanga septentrional et méridional et pour leur accorder protection pendant qu'ils se trouveraient à Elisabethville pour la réunion. L'objet de cette demande était de réconcilier les deux principaux partis d'opposition au Katanga, le COWAKAT (Katanga méridional) et le BALUBAKAT (Katanga septentrional surtout), cette entreprise devant, si elle était couronnée de succès, marquer une étape importante dans les efforts de réconciliation nationale. Le Gouvernement central proposait que la réunion ait lieu "en conclave", de la même manière que la session du Parlement national qui s'était tenue à Lovanium en août 1961. Le Chef de l'Opération a offert à cette fin son entier concours au Gouvernement central et aux autorités de la Province. Cependant, les autorités d'Elisabethville ont décidé de ne convoquer l'Assemblée de la Province qu'une fois achevées les négociations qui avaient alors lieu entre le Gouvernement central et le Katanga.

10. Le 27 mars, le Cabinet du Premier Ministre a publié un communiqué à la presse (annexe 1) et, le 29 mars, le Premier Ministre a tenu une conférence de presse (annexe 2). Il a notamment déclaré que M. Tshombé n'avait voulu engager aucune discussion touchant l'application de la Déclaration de Kitona et n'avait tenu aucun compte de la Loi fondamentale ni de la Déclaration de Kitona dans l'ordre du jour provisoire qu'il avait présenté (annexe 3). La délégation katangaise a répondu le lendemain dans deux communiqués à la presse (annexe 4). Le 29 mars, le Chef de l'Opération a adressé aux deux parties une lettre (annexe 5) dans laquelle il leur recommandait instamment de ne pas porter au grand jour leurs divergences de vues et d'observer scrupuleusement leur accord concernant le secret des négociations.

11. Du 29 mars au 14 avril, cinq réunions ont eu lieu. Les délégations, toutefois, n'ont pas révélé les questions qui avaient été examinées à ces réunions.

12. Le 8 avril, M. Tshombé a adressé au Chef de l'Opération un mémorandum (annexe 6) dans lequel il demandait que l'ONU donne un certain nombre de garanties au Gouvernement katangais au cas où ce dernier abandonnerait ses prérogatives "souveraines" pour réaliser l'intégration totale avec le reste du Congo. Dans ce mémorandum, M. Tshombé demandait aussi qu'en pareille éventualité l'ONU retire progressivement ses troupes du Katanga. Le Chef de l'Opération a répondu (annexe 7) que l'ONU ne pouvait donner d'avance les garanties demandées, attendu que, si elle le faisait, elle préjugerait le résultat final des échanges de vues entre le Gouvernement central et le Gouvernement de la Province. Cependant, au cas où l'on parviendrait à un accord touchant la solution du problème katangais, l'ONU réexaminerait nécessairement la situation de ses troupes, compte tenu de la situation nouvelle.

13. Le 14 avril, les réunions ont repris après un jour d'interruption. Il n'a pas été publié ensuite de communiqué officiel. Les propositions que la délégation katangaise avait présentées le 6 avril (annexe 8) ont été examinées.

14. A la quinzième réunion, le 16 avril, le Premier Ministre a présenté à M. Tshombé, en réponse aux propositions de ce dernier en date du 6 avril, un projet de conclusions que les parties signeraient à l'issue des réunions de

Léopoldville (annexe 9). La délégation katangaise a accepté d'étudier ce projet et de faire connaître ses observations dans un délai minimum. A la même réunion, le Premier Ministre a informé M. Tshombé de son intention de quitter Léopoldville pour se rendre pendant quelques jours dans la Province de l'Equateur, les réunions pouvant reprendre à son retour, le 21 avril.

15. Dans la soirée du 17 avril, M. Adoula a quitté Léopoldville pour Coquilhatville. Le même jour, M. Tshombé a fait savoir de vive voix au Chef de l'Opération qu'il souhaitait rentrer à Elisabethville pour quelques jours, pendant l'absence du Premier Ministre, après quoi il se proposait de revenir à Léopoldville pour y poursuivre les réunions dès que le Premier Ministre serait lui-même de retour. Le Chef de l'Opération a communiqué ces renseignements au Premier Ministre peu avant que celui-ci ne parte pour Coquilhatville. Dans des communications échangées avec le Premier Ministre et le Chef de l'Opération, M. Tshombé a ultérieurement confirmé son intention de revenir à Léopoldville (annexe 10). Le 18 avril, M. Tshombé est parti pour Elisabethville à bord d'un avion de l'ONU. Au cours d'une conférence de presse, lors de son arrivée à Elisabethville, il a de nouveau confirmé son intention de retourner prochainement à Léopoldville.

16. Le 20 avril, le Chef de l'Opération est parti pour New York aux fins de consultations avec le Secrétaire général. A son arrivée au Siège de l'ONU, il a déclaré que, bien que les entretiens entre M. Tshombé et le Gouvernement central n'eussent pas encore donné de résultat, il comptait que les parties reprendraient leurs négociations et qu'une entente substantielle finirait par se faire. Le Secrétaire général s'est lui aussi déclaré assuré que les réunions reprendraient et qu'elles aboutiraient. S'il le fallait, a-t-il dit, l'ONU prêterait ses bons offices pour réunir les parties. Le Comité consultatif du Secrétaire général pour le Congo s'est réuni le 24 avril au Siège de l'ONU pour entendre le Chef de l'Opération rendre compte de la situation et pour examiner les événements récents.

17. Peu après être rentré à Elisabethville, M. Tshombé a, dans une lettre au Chef de l'Opération (annexe 11), confirmé son intention de retourner à Léopoldville et

demandé à l'ONU de renouveler les garanties qu'elle lui avait données pour sa protection. Par une lettre du 22 avril (annexe 12), le Chef de l'Opération a répondu à M. Tshombé que les garanties précédemment données continueraient de produire pleinement effet.

18. Le 21 avril, le Premier Ministre est rentré à Léopoldville et le 24 avril, il a affirmé, dans une déclaration à la radio que, si M. Tshombé retournait à Léopoldville, le Gouvernement central était disposé à reprendre immédiatement les réunions. Si toutefois, les autorités katangaises continuaient de se refuser à une intégration pacifique de la Province, le Gouvernement central avait l'intention de faire appel à des Etats amis d'Afrique et d'Asie pour l'aider à mettre fin à la sécession (annexe 13).

19. A Elisabethville, M. Tshombé a déclaré à plusieurs reprises qu'il était prêt à retourner à Léopoldville dès que sa santé serait meilleure. Le 25 avril, il a, dans une lettre au représentant de l'ONU à Elisabethville, annoncé son intention de retourner à Léopoldville le 3 mai (annexe 14). Le 2 mai, le Premier Ministre a, dans un télégramme à M. Tshombé (annexe 15), exprimé l'espoir que M. Tshombé soumettrait ses contre-propositions et suggéré que la prochaine réunion eût lieu le 4 mai au Cabinet du Premier Ministre.

20. Le 25 avril, le Chef de l'Opération est rentré de New York à Léopoldville, où il s'est immédiatement entretenu avec le Président Kasa-Vubu et le Premier Ministre. Ayant été informé de leurs vues, il est ensuite, le 30 avril, parti pour Elisabethville afin d'examiner avec les autorités de la Province les dernières propositions du Gouvernement central ("projet de conclusions") et de faciliter ainsi les réunions qui devaient avoir lieu sous peu à Léopoldville. Le Chef de l'Opération a soumis aux autorités de la Province une version révisée du "projet de conclusions" du Gouvernement central, (annexe 16) au sujet de laquelle il avait obtenu l'assentiment du Premier Ministre. Lors de sa première réunion avec les autorités provinciales, le 1er mai, il leur a également remis un memorandum (annexe 17) qui énumérait les demandes présentées par M. Tshombé dans son memorandum du 8 avril et indiquait les dispositions et références correspondantes du "projet de conclusions" révisé. Ce memorandum énonçait également certaines garanties offertes par l'ONU pour faciliter l'entente et une transition sans heurt entre les circonstances d'alors et une situation normale.

21. Le 3 mai, les autorités provinciales et l'ONU ont, par un communiqué fait savoir qu'en raison des pourparlers que les représentants de l'ONU et les autorités katangaises menaient à Elisathville en vue de préparer le terrain à une reprise satisfaisante des réunions de Léopoldville, il avait été décidé de retarder de quelques jours le départ d'Elisabethville de M. Tshombé. La nouvelle date du départ de M. Tshombé devait être annoncée sous peu.

22. Apprenant que le départ de M. Tshombé était retardé, le Cabinet du Premier Ministre, a dans un communiqué, averti M. Tshombé que le Gouvernement central était toujours résolu à mettre fin à tout prix à la sécession du Katanga. Le communiqué réaffirmait que le gouvernement était prêt à reprendre les réunions avec la ferme intention de parvenir aussi rapidement que possible à une solution. Le communiqué indiquait en outre que le Gouvernement central ne se laisserait pas entraîner dans des discussions et des atermoiements sans fin.

23. Lors de la deuxième réunion, le 2 mai, les représentants du Katanga, ont, dans deux documents distincts (annexes 18 et 19), fait connaître leurs observations sur le mémorandum du Chef de l'Opération et sur le "projet de conclusions". La séance a été ensuite levée pour permettre aux représentants de l'ONU d'étudier les deux documents. A la troisième réunion, qui a eu lieu le même jour à 16 h 30, le Chef de l'Opération a fait connaître ses observations (annexe 20), sur les commentaires des représentants du Katanga qui avaient été examinés sous tous leurs aspects au cours de la réunion. Les questions qui ont soulevé le plus de difficultés étaient celles de l'intégration de la Gendarmerie katangaise dans l'ANC, des assurances adéquates à fournir en vue de réformes constitutionnelles, et des arrangements qui seraient appliqués pendant la période transitoire envisagée, jusqu'à l'adoption d'une constitution nouvelle (annexe 21). Lors de la quatrième réunion, le 3 mai, les représentants du Katanga ont soumis au Chef de l'Opération leurs contre-propositions (annexe 22), qui ont ensuite fait l'objet d'observations de la part du Chef de l'Opération (annexe 23) et ont été examinées sous tous leurs aspects lors de la réunion suivante (la cinquième), le 4 mai. Au cours de plusieurs réunions, les 5 et 6 mai, deux versions distinctes d'un "projet de conclusions des entretiens de Léopoldville", préparées par les représentants du Katanga, ont été examinées (annexes 24 et 25). Lors de la réunion tenue dans l'après-midi du 6 mai, le Chef de l'Opération a soumis aux autorités katangaises

un texte "définitif" provisoire, établi par ses soins, du projet de conclusions (annexe 26). Au cours de la même réunion, un texte définitif acceptable pour le Gouvernement provincial du Katanga a été établi (annexe 27).

24. Toutes les garanties de sécurité ayant été données par le Chef de l'Opération, M. Tshombé et les personnes qui l'accompagnaient (voir à l'annexe 28 la liste de ces personnes) sont arrivés à Léopoldville, venant d'Elisabethville, le 18 mai, à bord d'un avion de l'ONUC. Ils ont été de nouveau logés à l'immeuble "Le Royal" (siège de l'ONUC). Le 18 mai, le Chef de l'Opération a reçu de M. Adoula une lettre concernant les arrangements de sécurité (annexe 29), dont le contenu a été porté à la connaissance de M. Tshombé.

25. Le 24 mai, M. Adoula a reçu à sa résidence M. Tshombé, en présence de M. Gardiner et de M. Rolz-Bennett, représentant de l'ONUC à Elisabethville. Le Premier Ministre a soulevé la question de la déclaration que M. Tshombé avait faite à la presse à Elisabethville le 17 mai (annexe 30). M. Tshombé de son côté a abordé la question à laquelle avait trait la lettre de M. Adoula en date du 18 mai. Il a été décidé que les deux délégations se réuniraient le lendemain; à cette réunion, le Gouvernement central était représenté par M. Adoula, Premier Ministre, M. Sendwe, Vice-Premier Ministre, et par les Ministres Bomboko, Ileo et Kamitatu, et la délégation katangaise se composait de M. Tshombé, des Ministres Kibwe et Kiptenge, de M. Kishiba, de M. Kambole, Représentant du Gouvernement de la Province du Katanga à Léopoldville et de M. Meli, Chef de Cabinet à la Présidence. L'ONUC était représentée par M. Gardiner et M. Rolz-Bennett. L'entente s'est faite sur les mesures de sécurité à prendre à l'intention de la délégation katangaise (annexe 31). Les délégations sont aussi convenues de certains points de procédure et ont décidé de tenir des réunions de travail deux fois par jour, de publier un communiqué commun à l'issue de chaque réunion et d'inviter des représentants de l'ONU à assister à chacune des réunions.

26. Le 25 mai, les deux délégations se sont mises d'accord sur l'ordre du jour (annexe 32). Elles sont aussi convenues d'utiliser comme base de discussion un document de travail établi par l'ONUC (annexe 33).

27. Au cours de la cinquième réunion, tenue aussi le 25 mai, les délégations ont abordé l'examen du point 2 de l'ordre du jour intitulé : "Procédure pour effectuer



la consolidation de l'intégrité territoriale de la République du Congo", et ont décidé de créer les quatre commissions ci-après : commission militaire, commission monétaire, commission économique et fiscale, commission des transports et communications.

28. Le 29 mai, les deux délégations ont adopté le mandat de la Commission militaire (annexe 34). A cette occasion, le Chef de l'Opération a déclaré que la Commission militaire dans l'accomplissement de son mandat, ne pourrait prendre aucune mesure incompatible avec les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

29. De la douzième réunion, le 30 mai, à la seizième, le 2 juin, les délégations ont examiné le mandat de la Commission monétaire. Après l'adoption du premier article, les entretiens ont été suspendus en raison d'un incident qui avait opposé M. Sendwe, Vice-Premier Ministre, et M. Tshombé (voir annexe 35). Le 5 juin 1962, les chefs des deux délégations se sont rencontrés à la résidence du Premier Ministre en présence de M. Gardiner, de M. Rolz-Bennett et de M. Back de l'ONUC. M. Gardiner a demandé aux chefs des deux délégations d'aplanir les difficultés qui les opposaient et de reprendre leurs réunions, en laissant de côté toutes les questions d'ordre personnel. A la suite d'un nouvel échange de lettre entre M. Adoula et M. Tshombé (annexe 36), les réunions ont repris le 6 juin et l'examen du mandat de la Commission monétaire s'est poursuivi.

Le 12 juin, M. Tshombé a, dans une déclaration à la presse, signalé qu'il y avait encore un long chemin à parcourir avant d'entrevoir aucune possibilité d'accord (annexe 37). Il a cependant donné l'assurance qu'il poursuivrait les entretiens en cours jusqu'à ce que l'entente se soit faite.

30. Le 14 juin, les délégations ont décidé de suspendre temporairement leur examen du mandat de la Commission monétaire en attendant d'avoir pris connaissance du rapport établi par des experts des deux délégations et de l'ONUC, et d'aborder l'examen du mandat de la Commission des transports et communications. Le 15 juin, les délégations se sont mises d'accord sur le mandat de cette commission (annexe 38).

31. Les 18 et 19 juin, le mandat de la Commission économique et fiscale a été examiné. Les délégations ont alors signalé dans leur communiqué quotidien qu'aucune des commissions au sujet desquelles l'entente s'était faite ou dont le mandat était

en cours d'examen ne commencerait à fonctionner tant que le communiqué commun final n'aurait pas été signé.

32. Le 20 juin, M. Tshombé a fait savoir au Chef de l'Opération qu'il avait reçu d'Elisabethville un message indiquant que l'ANC avait déclenché une attaque sur Kongolo et Baudoinville. Il a demandé que toute la question soit examinée et a refusé de participer aux entretiens tant qu'elle n'aurait pas été éclaircie. Des lettres ont été échangées à ce sujet entre M. Tshombé, le Premier Ministre et le Chef de l'Opération (annexe 39). M. Gardiner a mis les installations radiotéléphoniques de l'ONUC assurant la liaison entre Léopoldville et Elisabethville à la disposition de M. Tshombé, pour lui permettre de s'entretenir avec M. Kimba, et des représentants militaires et civils de l'ONUC à Elisabethville se sont rendus par avion à Kongolo. M. Kimba a rendu compte à M. Tshombé, par le système de liaison radiotéléphonique de l'ONUC, des résultats de l'enquête des représentants de l'ONUC (annexe 40). Lorsqu'il eut été établi que l'ANC n'avait pas déclenché d'opérations, les réunions ont repris le 22 juin et le mandat de la Commission économique et fiscale a été adopté (annexe 41). Les délégations ont ensuite repris l'examen du mandat de la Commission monétaire. Elles ont examiné le rapport du groupe d'experts et, se fondant sur ce rapport, ont adopté le mandat de la Commission monétaire (annexe 42).

33. Le lendemain, les délégations sont convenues que les membres des commissions seraient nommés quinze jours au plus tard après le retour de la délégation katangaise à Elisabethville (point 2 B) de l'ordre du jour. Après quoi les délégations ont abordé le troisième point de l'ordre du jour intitulé "Décisions particulières concernant la consolidation". A propos de ce point de l'ordre du jour, les délégations ont examiné, notamment, l'intégrité territoriale de la République, le genre de Constitution nouvelle dont elle pourrait être dotée, l'organisation d'un Conseil national des ministres, la réunion des Assemblées provinciales, la prise de fonctions du général Moke, Chef de la gendarmerie katangaise, et l'amnistie générale. La discussion de ces questions s'est poursuivie jusqu'au 25 juin. L'entente n'ayant pu se faire à leur sujet, les délégations ont abordé le quatrième et dernier point de l'ordre du jour intitulé "Acceptation et signature du communiqué commun final". La délégation du Gouvernement central a présenté le projet dont le texte est reproduit à l'annexe 43. La délégation katangaise a de son côté présenté un projet (annexe 44). Aucun

projet n'étant acceptable pour l'autre délégation, M. Gardiner a été prié d'essayer de concilier les deux textes. Le Chef de l'Opération a présenté un projet (annexe 45), mais l'entente n'a pu se faire sur ce texte, du fait surtout que la délégation katangaise insistait pour que le paragraphe 6 de son projet fût maintenu.

34. La réunion qui avait commencé le 25 juin s'est poursuivie pendant toute la nuit jusqu'à 5 h 30, le 26 juin; on a reconnu que de nouvelles discussions seraient vaines et la séance a été levée. Un communiqué de forme avait été préparé, mais la délégation katangaise a insisté pour l'on y indique que les entretiens se poursuivraient. Le Gouvernement central ne l'a pas accepté et le projet de communiqué n'a donc été signé par aucune des parties. M. Tshombé et sa délégation ont immédiatement après quitté Léopoldville pour Elisabethville à bord d'un avion de l'ONUC. Par la suite, le Chef de l'Opération a fait une déclaration (annexe 46).

